

LE STAGE PROFESSIONNEL EN BAC STAV

Un stage individuel en lien avec l'examen

Le Bac Techno STAV a la particularité de comporter un stage professionnel individuel en entreprise.

Ce stage doit se dérouler dans un des domaines correspondant au domaine technologique choisi (Aménagement et Valorisation de l'Espace ou Productions Agricoles).

Le stage est l'occasion :

- de se confronter au monde professionnel
- de faire évoluer ses désirs en matière d'orientation post-bac
- de mettre en œuvre, in situ, une réflexion permettant de mieux comprendre un problème (technique, économique, social, environnemental) que se pose l'entreprise, **en lien** avec une problématique que se pose notre société.

Cette démarche pourra servir de support de réflexion en vue de l'Épreuve Orale Terminale, épreuve importante de l'examen puisque de coefficient 14.

Dans des structures variées

Ce stage peut se dérouler :

- dans une entreprise de droit privé
- dans un service de Collectivité Territoriale
- dans un organisme (*exemples : ONF, Fédération de pêche, Réserve Naturelle, Agence de l'eau, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, etc.*)
- à l'étranger

Mais dans des domaines précis

Pour la spécialité «**Aménagement**», le thème et la problématique portent sur un aménagement :

- paysager
- forestier
- hydraulique ou aquatique
- ou sur la gestion et la valorisation d'un espace naturel (et ses populations animales et végétales).

Pour la spécialité «**Productions Agricoles**», le thème et la problématique portent sur une ou plusieurs productions ou sur une entreprise agricole dans son ensemble.

Les productions peuvent être :

- animales
- de grandes cultures
- maraîchères
- horticoles
- viticoles.

Dans tous les cas il faut trouver une entreprise suffisamment importante pour que l'élève y trouve matière à réflexion. Les trop petits élevages ou les paysagistes faisant essentiellement de l'entretien ne permettront pas de préparer l'épreuve terminale avec des chances de réussite.

L'épreuve terminale du Grand Oral est une belle épreuve qui, plus que des qualités purement scolaires, demandent un travail et un engagement dynamique sur la durée.

D'un point de vue pratique :

Les 5 semaines de stage se découpent classiquement comme suit :

- 1 semaine pendant les vacances de Pâques de l'année de première, entre le 18 avril et le 29 avril 2022
- 2 semaines du 20 juin au 1er juillet de l'année de première (**période obligatoire**)
- 1 semaine pendant les vacances d'été
- 1 semaine à la rentrée de l'année de terminale : du 29 août au 2 septembre 2022 (**période obligatoire**)

En fonction de l'activité de l'entreprise ou de son lieu (à l'étranger par exemple), ces périodes peuvent être modulées :

- 4 semaines l'été + 1 semaine à la rentrée
- 3 semaines l'été + 1 semaine à la rentrée + 1 semaine pendant les vacances de Toussaint 2022

Une visite médicale aura lieu avant les vacances de Noël sur le lycée afin de permettre à l'élève de participer aux tâches de l'entreprise (hormis les travaux dangereux) : il est donc souhaitable d'avoir **trouvé un lieu de stage avant Noël**.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les deux enseignantes coordonnatrices :

- Sandrine HEQUET sandrine.hequet@educagri.fr
- Cécile TEXIER cecile.texier@educagri.fr